

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Madame Claude LEOSTIC
Présidente de la Plateforme des ONG
Françaises pour la Palestine
14 PASSAGE DUBAIL
75010 PARIS

Paris, le **17 DEC. 2013**

Madame la Présidente,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée, conjointement avec Messieurs Karim LAHIDJI, président de la Fédération Internationale des droits de l'Homme et Michel TUBIANA, président du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. Il m'a chargée de vous répondre.

Lors de sa visite d'Etat en Israël et de sa visite officielle dans les Territoires palestiniens du 17 au 19 novembre derniers, le Chef de l'Etat a marqué le plein soutien de la France aux négociations de paix en cours.

Monsieur François HOLLANDE a appelé à l'arrêt total et définitif de la colonisation. Illégale au regard du droit international, celle-ci constitue un obstacle et une menace à la viabilité d'une paix juste fondée sur la solution de deux Etats. C'est pourquoi elle doit cesser, comme le Président de la République l'a rappelé devant les membres de la Knesset. En conséquence, la France a condamné les récentes annonces israéliennes portant sur la planification et la construction de nouvelles unités de logement.

C'est en cohérence avec cette position constante qu'ont été définies les lignes directrices de l'Union européenne (UE) publiées le 19 juillet dernier, afin de garantir que les différents programmes et aides de l'UE ne bénéficient pas à des activités développées dans les colonies israéliennes situées dans les territoires occupés depuis juin 1967.

Le Président de la République a marqué par ailleurs la détermination de la France à faciliter la conclusion d'un accord mettant définitivement fin au conflit et à participer à sa mise en œuvre, le moment venu, avec ses partenaires européens. Il a rappelé, dans son discours à la Knesset comme lors de sa conférence de presse conjointe avec le Président ABBAS, la nécessité d'un règlement final négocié pour que l'Etat d'Israël et l'Etat de Palestine puissent coexister en paix et en sécurité sur la base des lignes de 1967 et avec chacun pour capitale Jérusalem.

S'agissant du plan « Praver-Begin », la France suit avec une attention particulière la situation des Bédouins en Israël et les discussions engagées depuis 2007 sur le traitement des villages non reconnus dans le désert du Néguev. Il importe que ces populations bénéficient des mêmes droits à la propriété, au logement et aux services publics que les autres citoyens israéliens.

Enfin, la France appelle, comme l'UE, à une ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage afin que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir.

Soyez assurée que la France est résolument engagée en faveur de l'application du droit international et qu'elle ne ménagera aucun effort pour favoriser la création d'un Etat palestinien démocratique, indépendant, viable et souverain vivant en paix et en sécurité au côté d'Israël.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.



Isabelle SIMA

Référence à rappeler
PDR/SCP/E&A/B005051